

# LE COMBAT SYNDICALISTE



**CNT** MENSUEL DE LA  
Confédération Nationale du Travail

OCTOBRE 2016/N°416 2€

## C'est aussi CONSENTEMENT que ça !

Si l'on veut se débarrasser de toutes les dominations et discriminations sexistes, il faut se poser pleinement la question du consentement pour viser un retour à des relations égalitaires.



*Campagne contre l'enseigne de restauration rapide Bagelstein, dont la promotion a aligné les blagues sexistes, homophobes et racistes.*

### Luttes syndicales

- Loi Travail, saison 2 P2
- Danger fusion-absorption à Villefranche-sur-Saône P3
- La Poste joue le facteur discount : le CUI à La Poste P4
- La mort digne du bétail : les éleveurs de la FTTE mobilisés P6

### Ici et maintenant

- Ce n'est qu'un débat, continuons le combat : débats enregistrés à Montreuil en juin dernier P7

### Dossier

- C'est aussi consentement que ça ! Une réflexion sur le genre et le consentement P 8 à 11

### Pêle-mêle

- Travailler du Sapo : les cent ans de la loi sur les Sociétés Anonymes à Participation Ouvrière. P 12&13

### International

- Italie
- Maroc
- Tunisie P 14 à 18

### Culture

- Deux minutes de censure « La Chanson de Craonne » censurée P 20
- Le monde d'Aïcha - Luttes et espoirs des femmes au Yémen, Ugo Bertotti, Agnès Montarini P 22

## L'UBERISATION, C'EST L'AVENIR



## Loi Travail, saison 2

Nos droits valent bien une grève générale !

Contre la loi « Travail », de mars à juillet, la mobilisation a été exceptionnelle, par sa durée et la diversité des approches. La loi a été adoptée fin juillet, par l'application de l'article 49-3 de la constitution qui dispense de vote devant l'Assemblée nationale.

L'enjeu, aujourd'hui, pour les travailleur-euses, précaires, chômeur-euses, jeunes, retraité-es, etc. qui pâtiront de cette dégradation historique de leurs droits, c'est d'empêcher la publication des décrets d'application de cette loi, d'obtenir son abrogation, d'œuvrer à la construction d'un droit du travail réellement protecteur des salarié-es, d'arracher de nouveaux droits sur les conditions et le temps de travail, de reprendre en main leurs vies. Pour viser à abolir le salariat en tant que rapport économique d'exploitation capitaliste.

Une victoire sur la loi « Travail » reste à notre portée. Rappel : le Contrat d'Insertion Professionnelle (CDD visant à faire travailler les jeunes en-dessous du Smic) est adopté le 20 décembre 1993, les décrets d'application publiés le 23 février 1994.

Ce CIP a été suspendu un mois plus tard puis abrogé en août suivant grâce à la forte opposition populaire à cette régression sociale.

Il est temps de reprendre la main sur ce mouvement social qui ne demande qu'à renaître. Et l'ensemble des travailleur-euses, avec ou sans emploi, doit décider des actions nécessaires à mener. Nous ne pouvons plus nous permettre d'obéir à un calendrier et à des règles du jeu fixées par d'autres, État, « partenaires sociaux ». Sur nos lieux de travail et de vie – entreprises, quartiers, places publiques... – organisons-nous en AG souveraines et décisionnelles. Œuvrons à ce que l'expression et les volontés de chacun-e y soient prises en compte d'égal à égal. Expérimentons la démocratie réelle, horizontale, directe. Opposons notre modèle d'organisation, créatif et en évolution permanente, aux dénis de démocratie gouvernementaux, à la parodie de « dialogue social » que la loi « Travail » contribue encore à déséquilibrer.

Ce mouvement social est également le bon moment pour s'impliquer dans un syndicat, participer à ce

laboratoire de démocratie directe, de solidarités et d'alternatives que peut être le syndicalisme, si – comme à la CNT – un soin particulier est porté à ces problématiques, loin du corporatisme et de la bureaucratie, qui confisquent trop souvent aux travailleur-euses ce formidable outil d'auto-organisation.

Et si nous voulons réellement peser et faire pression sur ceux qui sont derrière cette loi « Travail », il faut viser les intérêts du patronat : c'est à nous, qui produisons les biens et les services, de décider de la façon dont doit s'organiser cette production. Plutôt que des « journées d'action » ponctuelles, c'est la grève générale reconductible que nous devons opposer au patronat. Une telle grève peut être un moment fort de réappropriation de nos lieux de vie et de travail, de construction d'alternatives au salariat et à l'organisation autoritaire et hiérarchique propres à l'État et au capitalisme.

Autogérons nos luttes ! Lutons pour l'autogestion ! ●

CNT Intercos Nantes



## Danger fusion-absorption

Dans le Rhône, en toute opacité, un regroupement commandé par les financeurs dans le secteur social. Qui se fait duper ?

Les présidents et administrateurs fusionnent l'ADSEA 69, Association départementale du Rhône pour la sauvegarde de l'enfance de l'adolescence et de l'adulte (800 salarié-es) et l'ASEA de Villefranche-sur-Saône, Association sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (50 salarié-es)

En juin dernier, deux AG extraordinaires des deux assos ont approuvé la fusion, qui prévoit les agréments et autorisations nécessaires pour les services AEMO (Action éducative en milieu ouvert), MJIE (Mesure judiciaire d'investigation éducative), AGBF (Aide à la gestion du budget familial), et prévention spécialisée. Aucune condition n'est stipulée pour le service de la Halte, service accompagnant des SDF.

Dans ce cadre, pourquoi ce service ne fait-il pas partie des établissements ADSEA 69 dès fin juin ?

Le 23 août 2016, nous interpellons Régis Parcoret, directeur général de l'ADSEA : où en est cette habilitation ? Silence radio : aucune réponse à notre mail, ni à nos coups de téléphone. Problème de réseau entre Lyon et le Beaujolais, sans doute !

Le 29 août, le protocole des élections professionnelles est envoyé à tous les établissements de l'ADSEA, sauf ceux de Villefranche. Durée des mandats des élu-es : quatre ans. Dans quelles instances seront représentés professionnellement les salarié-es de l'ASEA qui sont ou seront ADSEA (aucune réponse écrite de l'employeur sur cette question) s'ils et elles ne participent pas en tant que salarié-es électeurs et électrices et éligibles aux futures élections professionnelles de l'ADSEA 69 (date limite de dépôt des listes des candidat-es le 9 septembre) ? Sans tomber dans la parano, seule la CNT est présente depuis six ans dans les établissements de Villefranche. Pas anodin...

L'ADSEA 69 deviendra prochainement (un mois, deux ? aucune info de l'employeur) une autre association nommée Sauvegarde 69.

Pour nous, les élections professionnelles doivent se tenir dès cette nouvelle nomination.

Face à ce déni de démocratie, la CNT a interpellé les autres syndicats de l'ADSEA : SUD nous ap-

porte un soutien, propose de faire listes communes aux élections ; écrit au DG et aux présidents des assos ; demande le report de ces élections). La CFDT est tiède (acquiesce : ce n'est pas normal, mais nous laisse faire les démarches auprès de l'employeur. Y a-t-il danger pour eux qu'on soit représentatif, qu'on gène les discussions des futurs accords d'entreprise avec l'employeur ?). La CGT demande aussi le report des élections, et soutient en interpellant le juge au tribunal administratif dans le cadre d'une autre procédure, sur la situation des salarié-es de Villefranche.

Nous avons sollicité par écrit les deux présidents d'association, l'inspection du travail, les comités d'entreprises et organisé une AG de salarié-es de Villefranche. En espérant faire reporter ou annuler ces élections, qui ne sont qu'un moyen de notre expression collective. Par contre beaucoup de collègues semblent ignorer que la loi El Khomri rend les accords d'entreprise plus importants que la convention collective 1966 de notre secteur ou le code du travail\*.

La CNT doit être présente si elle est estimée représentative lors du vote, pour éviter la casse de nos droits salariaux. ●

Section CNT ASEA  
 & CNT interpro Villefranche

<http://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/negociation-collective/conventions-collectives/article/la-negociation-collective>

### Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello  
 CPPAP N° 0618S06521 TGI N° 97/93

### Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org  
 CS c/o CNT Stics 13 c/o 1 000 Bâbords  
 61, rue Consolat 13001 Marseille

### Administration

cs-administration@cnt-f.org  
 CS c/o CNT 33, rue des Vignoles 75020 Paris

### Abonnements

cs-administration@cnt-f.org  
 Voir le coupon dans votre journal  
 Impression sur papier certifié PEFC

### Imprimerie Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !

# La Poste joue le facteur discount

Le CUI, question précarité, c'est pas avec le dos de la cuiller.

Depuis plusieurs mois, dans de nombreux services, une nouvelle catégorie de salarié-e est apparue à nos côtés, les CUI (contrats uniques d'insertion) qui sont sensés apporter un accompagnement professionnel et/ou une formation, en secteur public ou privé.

Dans l'idéal, ce CUI permettrait au « précaire » de remettre un pied dans le monde de l'entreprise, afin de faciliter une ultérieure embauche.

Pour La Poste et les entreprises qui y ont recours, le principal avantage est surtout financier. Et cet avantage est exorbitant.

Pour un-e facteur-trice sous contrat CUI :

- Exonération complète des charges sociales ;
- 70 % du SMIC pris en charge par l'État ;
- Pas de prime de précarité de 10 % en fin de contrat.
- La réalisation quotidienne d'une tournée par un CUI coûte, au maximum, 500 euros par mois à La Poste ! Une aubaine, comparé au 2500 euros d'un facteur ordinaire.

## ■ Le Rhône a le pompon

La Direction des services courrier colis du Rhône a tellement à cœur la réinsertion des gens au chômage, et très accessoirement ses avantages fiscaux, qu'elle décroche un podium dans la signature de CUI. À la distribution, on en retrouve dans presque chaque arrondissement, mais les CUI ne comptent pas dans les effectifs.

Mais c'est à la PIC (plateforme industrielle courrier) que leur utilisation est massive : déjà 48 CUI en activité avec un objectif à terme de 70 contrats (source la direction).

Et ils ne sont pas en apprentissage ! Après une semaine de formation sur le tas (formation payée par Pôle Emploi et le RSA, mais pas par La Poste) ils et elles sont directement placés-es en autonomie sur des postes de travail, comme un CDI ou un intérimaire. Même si la direction estime qu'un-e CUI n'est efficace qu'à 70 % par rapport à un-e embauché-e, ça reste une véritable aubaine. Vue les politiques salariales du groupe La Poste de ces dernières années, la rentabilité est bien plus importante que le social.

## ■ La Poste pompier pyromane

Pour une entreprise qui a supprimé 5000 postes en 2014, et 4500 en 2013, faire de la réinsertion de gens au chômage, c'est un comble ! Rappelons aussi que La Poste a bénéficié de 350 millions de crédit d'impôt (CICE) en 2014, dans le cadre d'un pacte de responsabilité censé rendre les entreprises plus rentables pour créer des emplois !

## ■ Un système aberrant

Ce système est symptomatique des politiques de l'emploi menées en France depuis plus de 30 ans. Des milliards d'exonérations de charge, d'aides directes ou fiscales à l'emploi pour arriver en 2016 au nombre record de 3,5 millions de chômeurs ! Un chiffre INSEE cal-

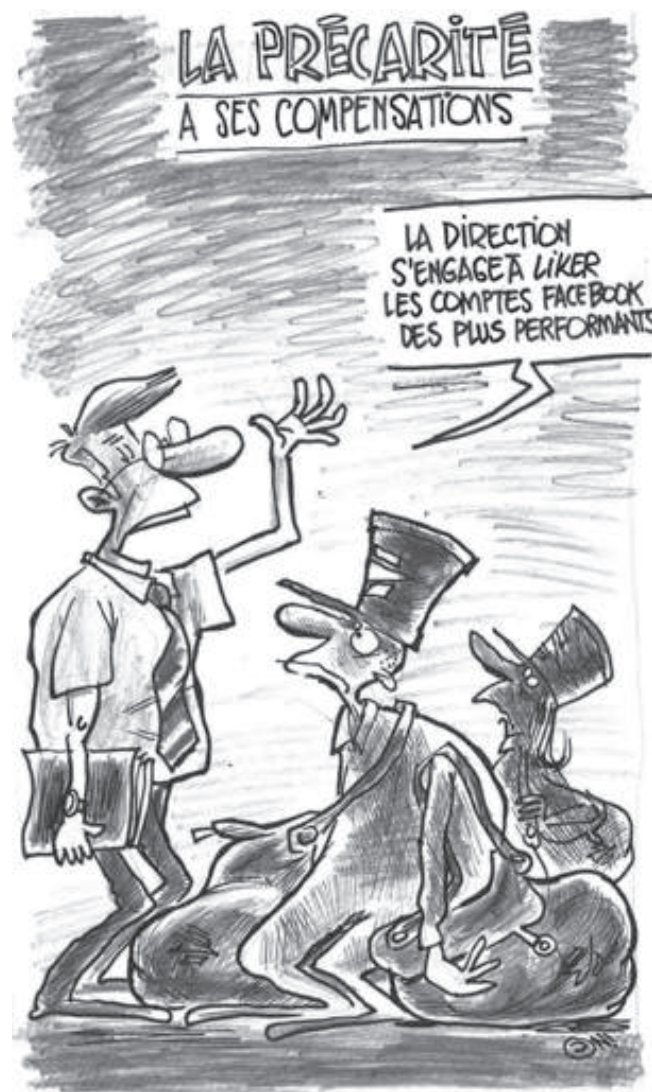
culé sur une norme internationale mais loin de la réalité : selon Pôle Emploi, il y a en France 5,4 millions de chômeurs (catégorie A, B, C) sans compter les gens en formation.

En France le travail est réparti entre d'un côté 22,8 millions de salarié-es à temps plein qui doivent travailler de plus en plus vite, être de plus en plus performant-es et qui en souffrent, et de l'autre 5,5 millions d'inactif-ves mis-es à la marge et qui en souffrent aussi !

On ne luttera pas contre le chômage à coup de milliards d'exonérations, ni en invoquant une croissance économique illusoire qu'aucun économiste ne prédit et qui ne créera jamais 5 millions d'emplois !

C'est en partageant le travail, en travaillant toutes et tous, moins et autrement qu'on redonnera du sens à nos vies. ●

CNT PTT 69



# Ce nest qu'un débat, continuons le combat

Montreuil comme si on y était. Quelques débats enregistrés fin juin dernier.

**L**es auteur-es et co-auteur-es de bouquins présentent leur écrits, commentent, éclairent, débattent. Ces échanges ont été enregistrés lors des trois jours du festival de la CNT région parisienne, à La Parole Errante en juin, et sont restitués sous forme de podcasts sur le site de la CNT : [www.cnt-f.org/-podcasts-festival-cnt-.html](http://www.cnt-f.org/-podcasts-festival-cnt-.html)

## ■ La valeur n'attend pas

En finir avec la dictature de la valeur : Anselm Jappe (philosophe, théoricien de la « nouvelle critique de la valeur » et spécialiste de la pensée de Guy Debord) propose, au sein du courant de la critique de la valeur, un renouvellement de la théorie critique de la domination fétichiste du travail, de la marchandise, de la valeur sur la vie, la société et la nature. (1h20)

## ■ Parvenir à ne pas parvenir

Nous vivons aujourd'hui sous l'injonction de la réussite. Réussir, c'est rentrer corps et âme dans la compétition pour se hisser au-dessus des autres. Certain-es, pourtant, refusent de gravir les échelons et de se compromettre avec le pouvoir. Le refus de parvenir a été et reste largement pratiqué et discuté au sein du mou-



vement anarchiste, depuis Michel Bakounine, Emma Goldman ou Élisée Reclus (qui disait : « Tant que notre triomphe ne sera pas en même temps celui de tous, ayons la chance de ne jamais réussir ! ») et jusque dans les luttes actuelles, en passant par les syndicalistes révolutionnaires. Ce recueil de texte coordonné par l'équipe du Cira de Lausanne (« Refuser de parvenir, idées et pratiques », nada éditions), qui compile contributions originales, entretiens actuels et traductions inédites, propose de découvrir différents aspects de ce principe radical d'insoumission. (49 mn)

## ■ À qui profite le profit ?

Déchiffrer le profit, c'est révéler la nature de cette quantité qui gouverne l'économie mondiale et, avec elle, l'existence de milliards d'individus. Qu'est-ce que le profit ? Par quoi, et surtout par qui, est-il créé ? Quels mécanismes régissent sa répartition, et comment contribuent-ils à obscurcir son origine ? C'est à ces questions que le livre de Christophe Darmangeat (« Le profit déchiffré, trois essais d'économie marxiste », ed. La Ville Brûle) s'attache à répondre, en soulignant l'actualité brûlante des découvertes réalisées il y a 150 ans par Marx qui avait mis à nu les rouages cachés de la société capitaliste afin de la frapper au cœur. (1h 20)

## ■ Kropotki ?

La nature humaine et l'entraide : discussion avec Renaud Garcia (auteur de « Pierre Kropotkine ou l'économie par l'entraide », ed. Le Passager Clandestin) sur la pensée de Kropotkine. L'étude des bases biologiques de l'anarchisme kropotkinien est une invitation à faire pièce à tout discours qui cautionnerait l'injustice sociale au nom de traits prétendument immuables de la nature humaine. Pour Kropotkine, l'entraide est un facteur de l'évolution autant sinon plus important que la compétition. (1h 37) ●

# La mort digne du bétail

Une mort digne pour leurs animaux, à la ferme : les éleveurs de la FTTE mobilisés.

**U**n entretien réalisé par des camarades de la fédération des travailleurs de la terre et de l'environnement de la CNT.

**FTTE : Stéphane, tu es éleveur en Dordogne et militant de la FTTE depuis sa création en 2004. Tu produis quoi ?**

**Stéphane :** *Je me suis installé officiellement en 2005. J'éleve des volailles, des cochons et des bovins. Je cultive diverses variétés végétales (céréales, légumes...).*

**Depuis sa création la FTTE dénonce les normes industrielles pour toutes les productions et tente d'organiser la résistance. Le puçage électronique, les normes sur les semences nous ont mobilisées. Dans cet univers industriel normatif, la question de l'abattage des animaux de ferme a alimenté de nombreuses discussions dans nos congrès. Quel est le sens de ton engagement dans cette lutte ?**

*Depuis 2013 je participe avec Jocelyne Porcher, Elizabeth Lecrivain, des chercheuses de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), à un projet d'abattage à la ferme avec une unité mobile d'abattage. Nos voisins européens le pratiquent. En Allemagne, en Autriche, en Suède, ça se fait déjà. Je le pratique moi-même depuis 2007, mais en toute illégalité, vu que la législation actuelle ne l'autorise pas. Par respect pour mes animaux, j'ai fait ce choix et l'assume pleinement.*

**Y a-t-il d'autres associations ou syndicats engagés dans ce projet ?**

*Pour ne pas rester isolés on a créé l'association « Quand l'abattoir vient à la ferme »\* qui regroupe Wellfarm-protection mondiale des animaux de ferme, LFDA (fondation droit animal éthique et sciences), AFAAD (association en*



*favor de l'abattage des animaux dans la dignité), Zone verte (groupement de vétérinaires), Demeter (bio), Nature & progrès (bio), la FTTE-CNT et la Confédération paysanne, plus un certain nombre d'éleveurs, de consommateurs, de journalistes, de vétérinaires...*

**En 2013 paraît le Livre Blanc « Pour une mort digne des animaux » rédigé par un premier groupe de travail. Il faisait le tour de la question de l'élevage, de la naissance à la mort des animaux - des relations entre les éleveurs et leurs bêtes - et de la recherche d'alternatives à l'élevage et à l'abattage industriel. Et depuis ?**

*En 2015 et 2016, les scandales à répétition dans les abattoirs ont fait apparaître au grand jour, et notamment dans les médias nationaux, ce que nous dénonçons depuis des années. Les images*

*diffusées ont choqué le public et enfin permis de sensibiliser sur ce sujet au-delà de certains éleveurs ou associations de défense animale. Nos propos sur le sujet et surtout nos choix d'élevage et d'abattage sont devenus plus audibles.*

**Quels sont ces choix ?**

*Pour l'abattage, il est indispensable d'éviter le stress du chargement dans une bétailière et du transport. L'abattage à la chaîne, les cadences infernales que pratiquent les abattoirs ne sont pas acceptables. Cette souffrance imposée à l'animal est partagée par l'éleveur. Il ne peut rester indifférent à ce que ressent l'animal qu'il a vu naître, a élevé et a amené vers cette finalité : sa mort en tant qu'animal de consommation. Nous devons à nos animaux que cette mort se fasse dans des conditions dignes.*

*De plus, au-delà de cette considération éthique primordiale concernant l'ani-*

mal, nous savons que l'élevage dans de bonnes conditions et une mort digne et rapide ont un impact sur la qualité de la viande. Le respect du consommateur est aussi pour nous une exigence indispensable.

Mais on peut mettre en avant d'autres considérations. Des études réalisées en Autriche ont montré qu'un animal subissant le stress de l'abattoir pouvait perdre entre 5 et 10 % de sa masse. L'abattage à la ferme est la seule méthode garantissant une totale traçabilité de la viande, des abats et du sang.

### **Mais l'abattage à la ferme n'est plus autorisé en France...**

Oui c'est interdit, mais j'assume et je ne changerai pas ma façon de faire. Je le pratique avec des professionnels compétents (tueurs et bouchers). Je me suis construit une pièce pour l'abattage ainsi qu'un labo pour la découpe et la transformation.

### **Quel écho a cette lutte chez les éleveurs, comment réagit l'administration ?**

J'ai été invité de nombreuses fois à des rencontres et réunions avec des éleveurs pour qui l'abattage est un sujet important. J'ai aussi rencontré plusieurs députés pour discuter de mes choix, des positions de l'association ainsi que de la volonté de nombreux éleveurs d'avoir le droit de choisir. Nous avons, Jocelyne Porcher et moi, été auditionné-es récemment par la commission parlementaire sur les abattoirs.

Question administration, la DSV (direction des services vétérinaires) est venue chez moi, à trois avec deux gendarmes. La visite s'est bien passée, ils ont reconnu que les principes d'hygiène étaient respectés : j'attends le compte-rendu. L'association, la FTTE-CNT et la Confédération paysanne me soutiennent.

### **Comment vois-tu l'avenir ?**

On a participé à plusieurs émissions radio et reportages dans la presse (France Inter, Les Inrocks, Le Parisien, Sud-Ouest. Un documentaire est en cours avec France 2). La commission parlementaire remettra son avis prochainement. Bien sûr, ce ne sera pas simple de faire bouger l'administration française.

Le mauvais signe, c'est le refus du ministère de l'agriculture de mobiliser des fonds sur ce sujet dans le cadre du CASDAR\*\* : Cette demande avait été faite par la Confédération Paysanne. Je pense quand même que la machine est lancée et que nous pouvons faire bouger les choses sur ce sujet. ●

Propos recueillis par le secrétariat de la FTTE

## **Capital bio**

### **Petits paysans, une perspective révolutionnaire au bout du champ.**

D'après « Des petits paysans à la CNT », brochure\* de la FTTE, fédération des travailleurs-euses de la terre et de l'environnement.

**E**ngrais, pesticides, irrigation ont appauvri et pollué l'air et les sols, rivières et nappes phréatiques ; la sélection des espèces animales ou végétales les plus productives a considérablement réduit la diversité biologique ; les manipulations génétiques modifient irrémédiablement les espèces cultivées ou élevées... Rien n'est épargné. La fuite en avant du techno-scientisme se poursuit.

L'agriculture biologique, qui fut, un temps, pour certain-es, l'espoir d'empêcher la catastrophe, vient de se faire rattraper par la logique capitaliste, via le label AB, et ne sera plus demain que le mirage sécuritaire et illusoire des classes privilégiées.

Pour résister économiquement, les paysan-nes bio n'ont qu'une issue : augmenter leur production, en abandonnant leurs exigences qualitatives.

Mais le petit nuage n'existe pas. Avec 150 ans de propriété privée des moyens de production et de salariat, le capitalisme a déclaré la guerre à la société humaine.

Aidée par la recherche agronomique et l'industrie chimique, l'agriculture industrielle a conduit l'humanité dans une impasse écologique, nous interdisant de trouver des solutions ailleurs que dans sa technologie. Détruire les cultures

\*« Livre blanc pour une mort digne des animaux », Jocelyne Porcher et Sébastien Mouret (sociologues), Elisabeth Lécrivain (éco-éthologue) et Nathalie Savalois (anthropologue), chercheurs.euses à l'Inra Montpellier et Avignon, 2014, Editions du Palais. 104 pages.

\*\* Le CASDAR (Compte d'affectation spécial au développement agricole et rural) est alimenté par une taxe payée par les agriculteurs sur leur chiffre d'affaire. Il finance l'appui à l'innovation et au développement agricole et rural.



## **SÈME TA ZAD!**

vivrières, c'est non seulement affaiblir des populations mais aussi les obliger à adopter des modes de productions industrielles, comme les OGM, pour répondre à l'augmentation démographique.

Le système dominant, que nous subissons, ne nous laisse comme alternative que la soumission ou la rupture radicale. Les catastrophes écologiques et l'épuisement des ressources nous mènent soit au chaos, soit à un système totalitaire d'un type nouveau, soit à construire au quotidien une alternative.

Le syndicalisme révolutionnaire est un des éléments les plus importants de cette construction. Il peut par son histoire nous permettre de revenir à la racine, retrouver le fil perdu de ce qui fait l'humanité. ●

CNT-FTTE

\* Lire l'intégralité du texte : [www.cnt-f.org/ftte/spip.php?article3](http://www.cnt-f.org/ftte/spip.php?article3)

C'est aussi consentement que ça !



## Le consentement, c'est ta tasse de thé, ou non ?

Une réflexion utile sur le genre et le consentement, dans nos vies, militantes ou pas.

**N**ous avons accueilli en avril dernier aux Vignoles une conférence gesticulée sur le consentement, montée par la compagnie des Cents Culottes. Il s'agit d'une discussion autour des questions, vécus et expériences liés au consentement.

Une conférence gesticulée ? La notion vient de l'éducation populaire et mélange savoirs « chauds » et savoirs « froids », c'est-à-dire venant d'expériences personnelles, et d'autres issues d'études sociologiques, anthropologiques. Le but est que chacune et chacun se pose des questions, puisse nourrir ses réflexions. Cela peut aider à sortir de l'isolement, et se donner des armes pour réagir. Cette conférence décortique la culture du viol dans laquelle on s'est toutes et tous construit.es, en fonction des rôles qui nous ont été assignés à la naissance. Elle amène des réflexions sur qui sont les agresseurs : père, pote, mec, membre de la famille, collègue, camarade...

### ■ L'exemple du thé

À travers des vécus, des tranches

de vies, la compagnie aborde la question sous une approche efficace, simple, celle du consentement de la tasse de thé.

Si vous faites du thé et que vous en proposez à quelqu'un qui accepte, pas de problème.

Si vous proposez du thé à une personne qui n'est pas sûre de vouloir en prendre, il ne faut pas décider à sa place, ou la faire boire de force. En effet, le simple fait d'avoir fait cette tasse de thé ne vous donne pas le droit absolu de voir cette personne la boire.

Si la personne à qui vous proposez du thé répond « non, merci », alors, ne lui faites même pas de thé, ne lui faites pas boire du thé de force, ne l'engueulez pas parce qu'elle n'en veut pas !

Si quelqu'un accepte du thé et refuse par la suite : vous serez bien-sûr embêté-e d'avoir fait du thé pour rien, mais personne n'est obligé-e de boire du thé s'il ou elle n'en a pas envie !

« La personne voulait du thé, et maintenant elle n'en veut plus. Certaines personnes changent d'avis pendant que l'eau

bout, ou le temps d'ajouter du lait : il n'y a rien de mal à changer d'avis. »

« Les personnes inconscientes ne veulent pas de thé ! Et elles ne peuvent



affiche d'une campagne contre le harcèlement de rue au Québec

pas répondre quand on leur demande si elles en veulent ou non, parce qu'elles sont inconscientes ! »

« Vous ne pouvez pas aller chez elle,





**NOUS NE VOUS DEVONS  
RIEN,  
NI DE NOTRE TEMPS,  
NI UN SOURIRE**

WWW.ONTWATCH.WORDPRESS.COM

*la forcer à boire du thé, et dire : « Mais tu voulais bien du thé la semaine dernière ! » »*

*« Si vous êtes capable de comprendre quand quelqu'un ne veut pas de thé, pourquoi ne le comprendriez-vous pas quand ça s'applique au sexe ? »*

Bienveillante, cette conférence débute par une annonce informant que des cas explicites d'agressions, de viols peuvent être abordés, que cela peut être violent pour certaines. Appel à la vigilance et à la bienveillance de chacun-e si quelqu'un-e ne se sent pas bien. Et il est convenu de faire sortir toute personne du public qui tiendrait des propos discriminants.

Un travail est fait sur la déculpabilisation des victimes. « Outil thérapeutique », cette conférence fait du bien. On peut retrouver le travail de la compagnie des Cents Culottes : <http://centculottes.net/> ●

## C'est aussi consentement que ça !

**Des comportements aux normes dictées par la culture patriarcale se sont glissés partout. Y compris dans nos vies militantes.**

Le consentement fait partie de notre quotidien. On grandit avec. Mais cette notion même est erronée, dès la petite enfance nous subissons des injonctions sur notre corps. Nos comportements sont dictés dans une société patriarcale et une culture du viol. En juillet dernier, une polémique sur un centre de loisirs de Reims demandant aux parents de mettre des shorts sous les jupes de leur enfant, car les « garçons » sont tentés de regarder sous leurs jupes. D'après ce que demande ce centre de vacances, ce n'est pas aux supposés garçons de changer leurs comportements, mais bien aux enfants portant des jupes de changer.

### ■ La norme ou l'hystérie

Pendant la petite enfance et l'enfance, nous subissons l'injonction à être calme, à nous tenir correctement, à être « douce ». Nous sommes dès le plus jeune âge mises à la place que la société veut nous imposer adulte : une femme « équilibrée », émancipée mais pas trop, capable, mais pas indépendante. Tout comportement sortant de ce cadre est vu négativement, comme de l'hystérie. Pour les garçons cela est vu comme de la force, du courage. L'expression « ...comme une fille » est extrêmement négative.

### ■ Scruté-e-s dès le berceau

Quand vient l'adolescence, il faut faire attention à qui on parle, comment, à sa tenue, être attirante aux yeux de la société mais pas trop sinon

on est vue comme une fille « facile ». Avoir un copain oui, mais pas trop tôt, sinon fille facile, pas trop âgée sinon prude. Bref, nous sommes sur une balance continuelle. Notre corps est regardé à la loupe par toute la société, nos règles, notre (non)virginité sont mises sur la place publique mais en même temps pour nous, les concernées, ça doit être tabou. Avoir mal pendant ses règles c'est normal disent parents et médecins, sans même faire attention au ressenti de la personne. Le sexe à l'adolescence, oui, mais pas trop, non mais quand même un peu : encore une fois, il faut être dans le cadre tout en frôlant la ligne blanche.

### Mon corps m'appartient

Un non-consentement auquel nous sommes toutes confrontées, dans un autre domaine de la vie, la santé, les violences gynécologiques. Il est courant de faire face à des praticiens qui omettent de leurs patientes. Contre cela une liste safe existe : <https://gynandco.wordpress.com/> cette liste est constituée de médecins luttant contre les pratiques sexistes, lesbophobes, transphobes, putophobes, racistes, classistes, validistes, etc.

### ■ Injonctions insistantes

Nous apprenons tout au long de ces étapes imposées, de ces diktats, nous construisons en tant que femme, si nous faisons le choix d'être une femme.

À l'âge adulte ça continue, les ha-

**C'est aussi consentement que ça !**

à nous construire en tant que femmes, si nous faisons le choix d'être une femme.

À l'âge adulte ça continue, les habits, les habitudes, quel sport faire, quel poids, les leçons sur comment être une femme accomplie, quel comportement avoir avec les hommes. « Tu portes des talons, tu es soumise au patriarcat ». Au choix, le célibat ou le couple, toutes les autres couches nous sont interdites ou tabou. Si nous sommes en couple : « Vous

vous installez quand ensemble ? » : injonction. « Vous allez bien faire un enfant bientôt » (médecin, famille, ami-e-s) : injonction. « Tu sais, c'est un homme, c'est normal que... (au choix) » : non consentement. Si tu es célibataire, « tu vas pas rester seule quand même » : injonction. « Tu sais si tu étais plus facile... » : injonction. « Si tu continues, tu vas finir vieille

filles » : shaming. « À force d'enchaîner les rencontres, tu vas avoir une mauvaise réputation » : slutshaming.

À travers tout ce qu'on vit, au travail, au quotidien, dans notre militantisme, nos couples ou nos célibats, dans nos relations quelles qu'elles soient, le sexisme est partout à travers chaque pore de la société. Le travail est constant, le combat multiple. ●

## Florilège du sexisme ordinaire

En tant que féministe, la liste est longue. Quelques exemples :

- « Tu es féministe mais tu sucés » ;
- « C'est pas facile d'être avec une féministe. Vous vous laissez pas approcher » ;
- « Avec vous, les féministes, faut toujours faire attention à ce qu'on dit » ;
- « Vous avez pas d'humour » ;
- « C'est bon, des droits vous en avez plus qu'avant, quand même » ;
- « Fais attention en manif, c'est tendu » ;
- « Avec le féminisme vous nuisez -variante : faites de la concurrence- à la lutte des classes » ;
- « Tu es trop belle pour faire ça, pour être violente » ;
- « Tu as vu la taille de ton short » ;
- « C'est pas une tenue pour aller en manif »...

Bref, quoi qu'on fasse, c'est sans notre consentement.

Ne me libère pas,  
je m'en charge!



## Ni patriarcat, ni paternalisme

**M**essage à ceux qui veulent lutter pour nous : soyez des alliés, n'ayez pas un comportement paternaliste.

Ce combat est le nôtre, ne vous en occupez pas à notre place, on le fait très bien.

Réfléchissez, éduquez-vous, posez-vous des questions, analysez vos comportements. Chacun-e de nous a grandi dans cette société à différentes échelles : c'est à toutes et tous

de changer cela, nous sommes toutes et tous imprégné-es du sexisme. C'est pour cela que quotidiennement nous agissons, à travers des discussions, des actions, des réflexions, des émissions de radio, de manifestations, de débats, de conférences, de réunions non-mixtes avec une manière de créer de la bienveillance pour les concernées. Nous avons été sollicitées pour aborder le sujet du consentement par la compagnie des

Cents Culottes, collectif féministe d'éducation populaire.

**Un appel à la vigilance à toutes les lectrices et lecteurs du Combat syndicaliste et aux syndicats de la CNT sur les comportements, attitudes, phrases sexistes dans votre quotidien, au travail, dans votre vie personnelle, votre militantisme. ●**

*Maeva et Lucile, Santé-social RP*

### Camarade sexiste

Pour les attitudes, phrases sexistes dans le milieu militant d'extrême gauche, un blog existe : <http://salutcamaradesexiste.tumblr.com/> Qui sait ? Peut-être qu'une de vos phrases est dedans... Qui n'a jamais tenu de propos sexistes, « pour rigoler » ? Non mais sans blague... L'humour sexiste est oppressif, de même que l'humour raciste, transphobe, homophobe, lesbophobe, validiste, classiciste...



# Travailler du Sapo

Société anonyme à participation ouvrière, une formule aussi centenaire que méconnue.



L'équipe d'Ambiance Bois, une Sapo implantée à Faux-le-Montagne

Le 26 avril 2017, peu de militants penseront à fêter les cent ans de la loi du 26 avril 1917. Une loi qui a créé le statut de Sapo, Société Anonyme à Participation Ouvrière. Évidemment, cette forme juridique ne saurait à elle seule apporter toutes les solutions au problème du développement de l'autonomie et du pouvoir populaire dans les entreprises. Les circonstances de sa conception, de sa gestation et de sa naissance peuvent donner à cette forme juridique mal connue un éclairage qui mette mieux en valeur ses avantages. Des vertus et des qualités liées bien sûr au monde actuel tel qu'il est, et pas nécessairement à un monde futur et meilleur.

En verve sociale, l'année 1917 accouche des lois sur les coopératives de consommation, sur le cautionnement, le crédit populaire, mais aussi de la Révolution d'Octobre. La rencontre de tous ces événements n'est pas totalement fortuite. Il fallait sans doute calmer des mécontentements populaires croissants et la multiplication des grèves, dans le contexte particulièrement problématique de la guerre. La même année, la Société anonyme à participation ouvrière a donc été introduite dans le droit commercial français (1).

## ■ Coopérative et SA

Le dispositif repose sur une symbiose (au sens de la physiologie végétale) entre une coopérative de main d'œuvre et une société anonyme, SA « *de capital* », car toute société (même une coopérative) a besoin de capital pour fonctionner. Ici, ce capital est apporté par les associés, coopérateurs (dans une coopérative) ou non (dans une société « *classique* »).

La coopérative de main d'œuvre réunit « *obligatoirement et exclusivement tous les salariés liés à l'entreprise depuis au moins un an et âgés de plus de dix-huit ans* ». Elle reçoit de la société anonyme les actions de travail, sans que ces actions puissent, de quelque façon que ce soit « *être attribuées individuellement aux salariés de la société, membres de la coopérative de main d'œuvre* ». En vue de chaque assemblée générale de la société anonyme, les participants à la coopérative de main-d'œuvre, réunis eux mêmes en assemblée générale de cette coopérative, élisent parmi eux des mandataires qui les y représenteront. Le nombre de ces mandataires est fixé par les statuts de la SA.

## ■ Associé-e-s et salarié-e-s

La loi a évidemment pris grand soin d'éviter que l'absentéisme des

associé-e-s de la SA ne risque de donner arithmétiquement aux salarié-e-s un pouvoir supérieur à celui qui leur a été mesuré au moment de l'élaboration des statuts. Ne leur est donc accordé dans la SA qu'un pouvoir au prorata des actions de travail dans le total des actions. Ainsi, quelle que soit la participation des associé-e-s de la SA à son assemblée générale, les salarié-e-s ne disposeront dans tous les cas, au travers des mandataires de la coopérative de main d'œuvre, que de la même proportion de voix, mais pas de la même masse de voix (2). Quant à leur participation à l'administration et à la direction de la société anonyme, elle est assurée par une présence au conseil qui n'est pas limitée a priori.

## ■ Bois, presse, aérien

Créée en 1988, la Sapo Ambiance Bois à Faux-la-Montagne (Creuse) a ainsi mis en place un partage strictement égalitaire entre capital et travail. La compagnie aérienne UTA, puis Air France – fugitivement – ont été des Sapo, comme nombre de sociétés éditrices de journaux quotidiens à partir de 1945, dans la ligne du programme du Conseil national de la Résistance.



Peu probable que des capitalistes créent spontanément une Sapo. Encore plus impensable de les voir consentir à la coopérative de main-d'œuvre un taux de participation autre qu'insignifiant, en tous cas insuffisant pour permettre aux salarié-e-s de jouer plus qu'un rôle de figuration dans la gestion de la Sapo. Aujourd'hui, seuls des groupes militants initient et animent des entreprises dotées de ce statut. Il est cependant un secteur où ce statut pourrait – et devrait – trouver un nouvel espace d'application, celui des filiales de coopératives.

### ■ Et les banques en coop ?

Même détenu par une coopérative, le capital d'une société reste le capital et son détenteur, selon la loi en vigueur actuellement en Europe, un capitaliste qui est « investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société » (3).

Il est vrai que les grandes coopératives, qui font un usage intensif des filiales à statut non coopératif (banques coopératives, coopératives agricoles, grande distribution), ont de bonnes raisons de procéder ainsi. Même si les montants en jeu peuvent paraître modestes par rapport aux flux globaux, ces grosses coopératives peuvent ainsi distribuer des prébendes dans des postes de direction générale. À des porteurs bien sélectionnés, on dispatchera des revenus du capital que le statut coopératif aurait autrement limités, ou interdits. Ces formules écartent aussi les coopérateurs-trices du contrôle

effectif direct des activités, souvent très importantes (exemples : Crédit lyonnais, CIC...). L'assemblée générale de la coopérative (Crédit agricole, Crédit mutuel, dans le cas des exemples cités) a déjà du mal à prendre connaissance de ce qui se passe dans son strict périmètre, et ne peut parvenir à maîtriser des activités filialisées. D'autant que ces activités sont complexes et, surtout, rendues complexes. Les filiales resteront donc exclusivement sous la coupe de leur technocratie et de quelques grands féodaux, et le personnel – hormis quelques cadres supérieurs – sous la même férule que si la société mère n'était pas une coopérative.

### ■ Des principes bien en vitrine

Cependant la pub de ces mêmes grandes « coopératives » (avec guillemets) met en avant les principes coopératifs (« mettre en avant » ne signifie bien sûr jamais « mettre en application ») :

*Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions (...). Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres (...). Les coopératives fournissent à leurs membres (...) l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative (...)*

[Alliance coopérative internationale, Déclaration sur l'identité coopérative internationale, 1995.]

Est-il illusoire d'imaginer une alliance des coopérateurs authentiques (il y en a encore aujourd'hui plus que l'on ne saurait imaginer), des salarié-e-s et de leurs organisations, de ceux enfin que scandalise la pub mensongère (et qui savent se mobiliser sur des sujets parfois de moindre importance), alliance qui viserait à forcer les réticences – certainement colossales, mais pas insurmontables – des grandes coopératives à doter toutes leurs filiales du statut de Sapo, la coopérative de main-d'œuvre détenant un minimum de 34 % des droits (et pourquoi pas 50% !) ? À quand le Crédit lyonnais ou Candia en Sapo ? ●

*Jean-Paul Gautier, chercheur indépendant sur l'alternative solidaire.*

(1) Aujourd'hui les dispositions régissant la SAPO sont codifiées aux articles L 225-258 à L 225-270 du Code de commerce (section 9 du chapitre V sur les sociétés anonymes).

(2) À la « Belle époque », les grands débats syndicaux évoquent le « risque » de voir les salariés l'emporter dans une assemblée générale sur les associés, du simple fait de l'absentéisme des associés « de capital ». Ce qui a conduit Charles Gide (pourtant illustre partisan de la coopération, mais, certes, dans un esprit très différent de celui de Jaurès) à récuser la participation ouvrière en dehors des seules coopératives ouvrières au sens strict.

(3) cf par exemple Code de commerce, article L 225-56.

## Italie

### Le SI COBAS appel au boycott d'H&M

Le SI COBAS (Sindacato Intercategoriale dei Comitati di Base Lavoratori Autorganizzati, que l'on peut traduire par Syndicat intercatégoriel des comités de base des travailleurs auto-organisés), membre du réseau européen des syndicats alternatifs et de base (RESAB) a démarré une campagne de boycott de la marque H&M en Italie. Il demande aux organisations adhérentes au RESAB de la relayer.

Les travailleur.euses des entrepôts de Stradella et Casalpuusterlengo ont entamé le 19 août

une lutte importante pour obtenir les 39 heures de travail hebdomadaires, des contrats de travail à temps plein, un calendrier mensuel des heures de travail qui leur permette de pouvoir organiser leur vie et une rémunération en adéquation avec leur travail. La compagnie suédoise est tristement célèbre pour avoir externalisé sa production auprès de sous traitants de pays où les salaires sont à moins de 100 par mois et qui ne respectent pas les conditions de sécurité minimum. En 2013, dans l'incendie et l'écroulement de l'usine Rana Plaza au Bangladesh, propriété de fournisseurs de H&M, 1128 travailleur.euses sont mortes et 2500 ont été blessé.es. Déjà, en 2010, lors d'un précédent incendie, 21 travailleur.euses de Gharib&Gharib autre fournisseur de H&M étaient décédé.es. Malgré son discours social et ses engagements à faire respecter les normes de sécurité, H&M continue à travailler avec des entreprises qui n'en respectent aucun. Comme Matrix où, en 2016, eut lieu un autre incendie.

Cette exploitation exacerbée dans les pays producteurs se poursuit en Italie où, grâce aux nouvelles lois sur

le travail. Le job act imposée par le gouvernement de Matteo Renzi avec l'accord des syndicats officiels, permet désormais de forcer

des travailleur.euses à accepter un contrat de « coopérative » qui prévoit de les virer sans indemnités, de les faire travailler 11h par jour, 6 jours par semaine. C'est ce que veut imposer H&M à Casalpuusterlengo, qu'il gère directement. A Stradella, c'est XPO une multinationale de la logistique qui est le sous traitant et qui applique déjà ces pratiques esclavagistes.

L'Italie a quelques années d'avance sur la France en matière de destruction du droit du travail. Elle est un exemple de ce qui nous attends avec la loi El Khomri. Il suffit d'être attentif à ce que subissent les travailleur.euses dans ce pays voisin. Et aussi à leurs luttes. A Stradella les 300 grévistes, en majorité des femmes, ont entamé leur troisième mouvement de grève en un mois. La direction a répondu par un lock-out. Ils-elles revendiquent entre autres la reconnaissance de leur syndicat. ●

*Groupe de travail Europe du SI de la CNT*



## Maroc



# Nouvelle marche en octobre contre la réforme des retraites des fonctionnaires

Secrétaire général de l'Union syndicale des fonctionnaires de la confédération marocaine UMT, Abderrahim Handouf nous explique les motifs de sa colère à l'égard de la loi réformant le régime des retraites des fonctionnaires, parue au journal officiel du 30 août. Un sale coup pour les travailleurs et les retraités.

### Combat syndicaliste : Peux-tu expliquer la réforme des retraites des fonctionnaires au Maroc ?

**Abderrahim Handouf :** Le gouvernement de Benkirane (1) vient de faire passer une loi qui réforme unilatéralement le régime des pensions des quelques 800 000 fonctionnaires civils adhérent à la Caisse marocaine des retraites (CMR): il a imposé une hausse des cotisations de 4%, l'augmentation de l'âge de départ en retraite, passant de 60 à 63 ans, et la diminution des pensions, d'environ 30% en changeant le mode de calcul, notamment, parce que désormais le salaire de référence pris en compte n'est plus le dernier avant la retraite mais la moyenne des huit dernières années de salaires. Il faut souligner que ce régime avait de larges réserves, environ 90 milliards de dirhams.

### Comment en est-on arrivé là ?

Créé par une loi en 1971, ce régime devait être géré par la CMR, mais dans les faits, cette caisse n'a été activée qu'en 1996. Avant cette date, l'État, comme ici en France, payait directement les salaires et les pensions. En 1996, l'État a demandé à la CMR de gérer deux régimes, celui des pensions civiles et des pensions militaires qui a été déficitaire depuis le début, mais l'État l'a toujours renfloué... Pour les pensions civiles, le gouvernement a déclaré que ce régime était déficitaire, quelques années après. En accord avec les syndicats, on a augmenté les cotisations de 7 à 10% du salaire, et on a créé en 2003 une com-

mission nationale de réforme du régime des retraites, une instance tripartite, État, syndicats, patronat. Mais rien n'a été fait depuis cette date, parce que l'augmentation des cotisations a permis de repousser les réformes à une date ultérieure. Avec la réapparition du déficit technique, en 2014, c'est à dire que les cotisations sont inférieures aux dépenses, le gouvernement a cette fois-ci voulu passer en force.

### Y avait-il d'autres moyens ?

Pour celui des pensions civiles, il n'y a pas encore de déficit financier. Certes, il y a depuis 2014 un déficit technique, mais il a été couvert en 2014, 2015 et 2016 par les produits financiers. Excédentaire depuis sa création, le régime pourrait recourir à ces réserves, mais l'État n'utilise pas ces fonds. Il s'agit pourtant d'un crédit fait à l'État, mais l'État ne veut pas rembourser cette dette. Il faut souligner aussi que la part des fonctionnaires est très faible au Maroc, avec environ 9% de la population active, contre 20% environ en France, entre 16 et 30% dans les pays du pourtour méditerranéen. L'État ne crée plus des emplois dans la fonction publique, et le rapport démographique a beaucoup changé. Il y a 20 ou 30 ans, il y avait 12 fonctionnaires pour un retraité, maintenant on a moins de trois fonctionnaires pour un retraité. N'importe quel régime ne pourrait résister à un tel changement. Ces mesures autoritaires et injustes ne vont pas redresser la situation : elles vont seulement

réduire le déficit technique pour 8 ans, jusqu'en 2024, après ce sera rebelote. La responsabilité est du fait des différents gouvernements, qui ont beaucoup privatisé. Beaucoup de tâches, auparavant dévolues à des fonctionnaires, sont désormais effectuées par des salariés du privé. Je peux citer par exemple, l'entretien des bâtiments administratifs et municipaux, le gardiennage et la surveillance, mais aussi le transport.

### Que prévoyez-vous de faire dans les prochaines semaines ?

L'année dernière, il y a eu beaucoup de combats, des grèves générales, des marches. Nous venons de créer une coordination nationale de lutte contre cette loi, à laquelle participent tous les syndicats et même des non syndiqués. Il y a eu une première marche le 24 juillet, des sit-ins et des marches, dans les régions, le 28 août. Nous venons de fixer une prochaine date, pour une marche nationale à Rabat (ndlr : la capitale), le 2 octobre, en plein cœur de la campagne électorale. Si les politiques ne font pas marche arrière, nous partirons à nouveau en grève, avec d'autres mobilisations, après les élections législatives, le 7 octobre. ●

(1) Homme d'affaires, Abdel-Ilah Benkirane est le dirigeant de la principale formation politique de la coalition gouvernementale, au pouvoir depuis 2011, le PJD (Parti de la Justice et du Développement), d'obédience islamiste.

Propos recueillis par le GT Afrique du secrétariat international de la CNT

## Tunisie

## La petite île de Kerkennah gifle le géant PETROFAC



La compagnie anglaise Petrofac, qui exploite du gaz et du pétrole, s'est implantée depuis 2007 sur l'île de Kerkennah, au large de Sfax, en Tunisie. Elle partage un peu moins de la moitié (45%) de ses bénéfices avec l'entreprise publique Etap (Entreprise tunisienne des activités pétrolières). Depuis le mouvement révolutionnaire de 2011, les compagnies de gaz et de pétrole présentes dans l'île (Petrofac et TPS) ont financé l'embauche de 267 chômeurs dans la fonction publique de l'île, histoire de calmer l'ardeur d'une jeunesse désœuvrée qui voulait reprendre son destin en main. Mais, en 2015, au bout de quatre ans de versement de salaires de misère, la compagnie cesse de payer les chômeurs. C'est alors le début d'un long mouvement des chômeurs, soutenus par la population, contre Petrofac.

**L**orsqu'elles sont arrivées à Kerkennah, Petrofac et TPS ont suscité un certain espoir dans la population. Les habitants imaginaient y travailler comme ouvriers non qualifiés ou, au moins, ils pensaient que les compagnies

allaient leur offrir quelques formations, toujours afin de l'intégrer un peu plus tard. Mais année après année, rien n'est venu pour les Kerkenniens. Avant le mouvement révolutionnaire de l'hiver faste de 2010-2011, sous la dictature de Ben Ali, il

était très risqué de prendre position contre une entreprise étrangère qui bénéficiait du soutien de l'Etat et de sa police, ou de formuler la moindre revendication sociale. Après la libération très relative de la possibilité de critiquer le système militaro-policiers



qui encadre une mafia économique avec le soutien affiché de l'Union européenne, des Etats-Unis ou du FMI, les compagnies de gaz et de pétrole ont versé des indemnités à quelques dizaines de chômeurs. La « révolution » avait mis au premier plan la figure des chômeurs des régions pauvres. Ils demandaient simplement du travail, la dignité et la liberté. Les grandes entreprises présentes dans le pays, dans diverses régions, ont donc souvent participé à l'embauche de certains d'entre eux dans la fonction publique, quelques milliers d'emplois au total. Du point de vue de ces entreprises, comme de l'Etat tunisien, il s'agissait de montrer qu'ils participaient à ce qui est souvent appelé le « développement régional ». On embauche quelques chômeurs, on dit que l'on contribue à la croissance et à l'emploi local, et le tour est joué. Les entreprises peuvent continuer de faire leurs profits et d'exploiter leurs salariés en toute légitimité. Dès les premiers mois qui ont suivi la fin du mouvement révolutionnaire, l'Etat recommençait à matraquer les mauvais manifestants, pas dupes de ces manœuvres, notamment ceux de l'UDC (union des diplômés chômeurs). Pour les autorités tunisiennes, il ne s'agit malheureusement pas de s'occuper de la question du chômage, et plus largement, de la pauvreté. Il s'agit essentiellement de calmer, au moins

temporairement, une population à bout de nerfs.

#### ■ 2015, 2016, des sit-in à répétitions pour des droits sociaux

À Kerkennah, jusqu'en janvier 2015, 267 jeunes chômeurs et chômeuses touchaient une indemnité de 600 dinars (240 euros) par mois. 4 ans après la chute de Ben Ali, les virements s'arrêtent. Les temps ont changé, finie l'époque où les grandes entreprises tremblaient devant ce que les orientalistes de tout bord, universitaires et journalistes, appelèrent le « printemps arabe ». Janvier 2011 c'était le printemps, mais janvier 2015, c'est de nouveau l'hiver, et la vie âpre que les occidentaux en mal d'exotisme ne viennent pas regarder ni filmer. Alors pour Petrofac, c'est aussi le temps d'arrêter de payer les chômeurs, puisque de nouveau tout le monde se fiche de leur sort. La révolution est passée, la transition démocratique marche, la Tunisie est de nouveau un modèle économique et politique pour l'occident (comme sous Ben Ali), et il faudrait que les grandes entreprises continuent de payer ? Ce n'est pas l'opinion d'Ayman Asfari, le milliardaire PDG anglo-syrien de Petrofac, qui aime se faire passer pour un mécène philanthrope dans ses rapports d'activité. Ce ne sera pas non plus l'opinion du gouvernement tuni-

sien, qui se soumet toujours un peu plus chaque jour aux règles du marché capitaliste qui enfonce le pays dans la pauvreté.

Pour les Kerkenniens, toutes les bornes ont été dépassées, et un premier sit-in débute en mars 2015, dans les locaux de Petrofac, avec les 267 chômeurs, et leurs soutiens, des habitants de l'île, leurs familles, souvent des pêcheurs. Les camions qui servent à transporter le condensat (un hydrocarbure brut) sont bloqués à l'usine. Le condensat est obtenu dans l'extraction du gaz. Il est stocké à Kerkennah dans plusieurs cuves, qui doivent être régulièrement vidées par camions. En bloquant donc le passage des camions, c'est toute l'extraction du pétrole et du gaz qui l'est également. L'UDC participe au sit-in, certains des 267 en sont membres. Il contribue à organiser le mouvement, mais aussi à le populariser en Tunisie et au-delà(1).

L'Etat et Petrofac envoient la police de Sfax négocier avec les Kerkenniens en avril 2015, au bout d'un mois de sit-in. Il s'agit surtout de vérifier que l'infrastructure des compagnies de pétrole n'est pas menacée par les manifestants. Le 16 avril, un accord est trouvé entre le syndicat des travailleurs (l'UGTT) et l'UDC d'un côté, l'Etat et Petrofac de l'autre. Les syndicalistes réclamaient non seulement le maintien

Depuis de nombreuses années, la CNT travaille en solidarité avec des structures syndicales et associatives se revendiquant de la lutte des classes et de l'émancipation. Cette solidarité est prise en charge par le Secrétariat International, composé d'adhérents de toute la confédération et représenté par des mandaté-e-s, désignés par le congrès confédéral tous les deux ans.

Le développement des relations internationales reste d'abord un travail de base, mené par les syndicats et les militant.es eux/elles-mêmes. Le Secrétariat International apporte les conditions nécessaires pour que ces relations puissent se renforcer ; il ne s'agit en aucun cas de définir une tendance politique quelconque, mais de devenir l'expression de la solidarité internationale de tous les syndicats de la CNT.

## SOLIDARITE INTERNATIONALE

La solidarité internationale telle qu'enviagée par la CNT ne prend pas la forme d'un soutien de type « humanitaire » : nous sollicitons autant nos contacts dans les luttes syndicales que nous menons qu'ils le font pour leurs propres luttes.

Cette solidarité passe également par une veille permanente des événements liés aux droits sociaux des travailleurs-eus et à la qualité de vie de chacun dans les pays dans lesquels nous avons des partenaires.

## FORMES D' ACTIONS

\* Signature de textes collectifs engageant la solidarité envers l'organisation demandeuse

\* Rassemblements de solidarité

\* Rencontres formelles avec ces organisations ou collectifs, en France ou ailleurs, afin de nouer des contacts et de nous former mutuellement

\* Association au projet général d'une organisation ou association

\* Missions sur le terrain pour établir de nouveaux contacts, maintenir les anciens, connaître la réalité du terrain, apporter notre soutien et nous former sur d'autres formes de lutte

\* Rencontres de branches. Lorsque nous recevons ou envoyons une demande de solidarité, nous nous efforçons de mettre en contact les branches d'industrie équivalentes (éducation, santé, BTP etc.).

## COMPOSITION DU S.I.

Le Secrétariat International est divisé en groupes de travail (ou GT) recouvrant des régions plus ou moins étendues du globe : Palestine, Afrique, Amériques, Océanie & Europe. Pour visualiser ce travail, vous pouvez consulter le site du Secrétariat International <http://www.cnt-f.org/international>

Confédération Nationale du Travail  
Secrétariat International  
33, rue des Vignoles  
75020 Paris

de leurs indemnités mais l'obtention d'un contrat de travail en bonne et due forme, ce qui n'était pas le cas avant, Petrofac se contentant de faire des versements aux chômeurs en dehors de tout cadre légal – comme on verse un pot de vin. Ils réclament également une couverture de santé. Sur le papier, les syndicalistes obtiennent tout, un protocole est signé et au bout de 8 mois, en décembre 2015, leurs revendications de droits sociaux devaient se concrétiser. Mais en décembre 2015, les versements s'arrêtent de nouveau, et rien n'est fait pour les chômeurs.

## ■ Tout le monde déteste la police

En janvier 2016, nouveau sit-in et nouvelle occupation des locaux de Petrofac avec blocage de l'extraction. Au bout de 3 mois, Petrofac menace de partir de Tunisie et d'aller trouver d'autres gisements ailleurs. Le chantage ne fonctionne pas. Alors l'Etat renvoie la police, mais cette fois ce n'est pas pour négocier avec les Kerkenniens, la police a pour ordre de briser le sit-in et de faire passer les camions. Le 4 avril, la police entre en masse dans l'île au milieu de la nuit, plus de 800 hommes, plusieurs camions à eau, et des véhicules de guerre. Les premiers jours ils ouvrent les routes et débloquent les locaux de Petrofac. Ils tabassent les jeunes qui s'opposent à eux au sit-in, insultent et molestent les femmes dans les rues, et ils arrêtent 4 chômeurs qui participent activement au mouvement avant de les envoyer en prison à Sfax.

En réponse, les habitants renversent des benes de pierres sur les routes pour s'assurer qu'elles restent fermées. Le sit-in est déplacé dans la ville de Mellita, où tous les accès routiers sont coupés. Le 9 avril les Kerkenniens appellent toute leur diaspora en Tunisie à sortir dans les rues. Ils sont 15 000 dans l'île, 100 000 à travers la Tunisie. La mobi-

lisation est réussie, et la police commence à être en grande difficulté sur l'île, tant les habitants soutiennent les chômeurs du sit-in. Les lycéens arrêtent d'aller en cours dès le début de l'intervention policière, certains rejoignent le sit-in à Mellita. Le 12 avril, les syndicats lancent un appel à la grève générale à Kerkennah. Toute l'île est alors à l'arrêt, de la fonction publique jusqu'aux cafés et aux barques des pêcheurs, tout le monde est dans la rue. Enfin, le 15, la police est acculée par les habitants au port de Sidi Youssef. Ils n'ont plus de matériel ni de munitions, tous les gaz lacrymogènes ont été tirés, les camions ont été renversés à la mer, un canon à eau est en feu, tout comme le commissariat et l'un des bâtiments de Petrofac. L'armée vient les évacuer en urgence, alors que l'UDC empêche de peu leur lynchage. Le soir même, l'UDC exige et obtient que la police de Sfax ramène les 4 emprisonnés sur l'île.

Depuis le 15 avril, peu de choses ont changé à Kerkennah, la police est complètement absente, Petrofac est à l'arrêt, les chômeurs n'ont toujours ni indemnité ni contrat. Le nouveau gouvernement « ultra » libéral de Youssef Chahed, ancien expert de la Commission Européenne et de l'USDA, qui a affirmé dans son discours d'investiture que « la Tunisie avait appelé à l'aide le FMI », fera probablement encore moins que ses prédécesseurs pour les chômeurs tunisiens. Mais les Kerkenniens ont montré que les grandes entreprises de type post-colonial ne pouvaient plus piller impunément la Tunisie. Pas de justice sociale, pas de redistribution, cela sera désormais synonyme de blocage. ●

*Groupe Afrique du SI de la CNT*

(1) Un premier article de soutien est écrit par la CNT en avril 2015, voir : « Le mouvement des chômeurs s'étend en Tunisie : l'île de Kerkennah demande des comptes à PETROFAC » <http://www.cnt-f.org/international/>

# SOLIDARITÉ INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUR-SE-S



UNION DES SYNDICATS CNT  
DU NORD PAS-DE-CALAIS  
WWW.CNT-F.ORG/30-62



SOLIDARIDAD  
SOLIDARITY  
solidarietá  
SOLIDARITET  
SOLIDARITÄT  
СОЛІДАРНІСТЬ  
التعاون (الأقوي)  
solidarnost  
SOLIDARITATE  
ZINCIRLEME  
tamaawna  
solidariedade  
SOLIDARNOSC

## Feria du livre de critique sociale et des émancipations

La CNT 30 tiendra le stand des éditions de la CNT-RP lors de la seconde édition de la feria du livre à Nîmes, les 8 et 9 octobre, au centre socio-culturel André-Malraux, 2, avenue Lattre-de-Tassigny. Samedi de 10 h 30 à 20h, dimanche de 10 h 30 à 18 h 30. Entrée libre. Petite restauration et buvette sur place. Outre la pré-

sence de différents éditeurs, ces deux journées seront riches en débats et projections

**Le programme :**  
<http://feriadulivre2015.jimdo.com/>

**Sur les éditions de la CNT-RP :**  
[www.cnt-f.org/editionscent-rp/](http://www.cnt-f.org/editionscent-rp/) ●

CNT 30, 6 rue d'Arnal, 30 000 Nîmes  
[cnt.30@cnt-f.org](mailto:cnt.30@cnt-f.org) / 09 50 07 60 88/[www.cnt-f.org/30](http://www.cnt-f.org/30)



### Fête de la Confédération paysanne du Gard

À l'occasion de la fête de la confédération paysanne du Gard **dimanche 2 octobre de 9 h à 19 h**, la CNT 30 tiendra une table de presse.



## Deux minutes de censure

« La Chanson de Craonne » censurée lors du centenaire de la bataille de la Somme.

Le 1er juillet dernier au cimetière militaire allemand de Fricourt (80), cérémonie du centenaire de la bataille de la Somme qui a fait 443 070 morts en seulement quatre mois et demi de combats. La chorale de Poulainville (80) devait y interpréter La Chanson de Craonne, une œuvre interdite pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale à cause de ses paroles antimilitaristes et subversives incitant à la mutinerie. Plusieurs semaines auparavant, l'accord des autorités allemandes et françaises avait été donné au directeur de la chorale qui – afin de ménager certaines susceptibilités – avait décidé de n'interpréter que le premier couplet et le refrain

de la chanson. Mais, la veille de la cérémonie, un courrier électronique lui a signifié sans aucune explication que l'État français ne voulait plus de cette chanson. Depuis, la Préfecture de la Somme essaye de faire croire que ce refus était lié à l'emploi du temps de Jean-Marc Todeschini, le secrétaire d'État aux anciens combattants. Un argument très étrange quand on sait que l'interprétation n'aurait duré que deux minutes à peine ! Aaaaaarde à vous !

*Ceux qu'ont l'pognon,  
ceux-là r'viendront,  
Car c'est pour eux qu'on crève.  
Mais c'est fini, car les trouffions  
Vont tous se mettre en grève.*

*Ce s'ra votre tour, messieurs les gros,  
De monter sur l'plateau,  
Car si vous voulez la guerre,  
Payez-la de votre peau !*

PS : Cette censure du gouvernement dit « socialiste » n'est pas nouvelle : le 11 novembre 2014 près d'Arras (62), lors de l'inauguration par François Hollande de « L'Anneau de la Mémoire » (un monument portant les noms des 579 606 soldats tués dans le Nord Pas-de-Calais pendant la Première Guerre mondiale), le discours officiel d'une lycéenne lilloise avait été expurgé de son passage sur les « fusillés pour l'exemple ». ●

CNT Nord Pas-de-Calais Picardie

## Le chant des sacrifiés

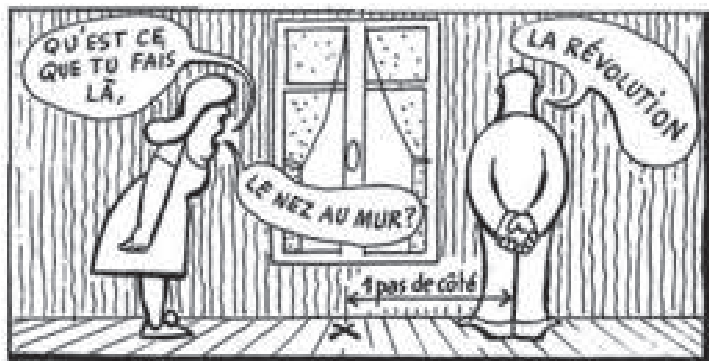
Ça se chante sur un rythme de valse à trois temps. Clandestine, la chanson, qui a de multiples versions selon les tranchées et les trouffions, exprime toute l'horreur de la boucherie et affirme la conscience de classe des poilus sacrifiés aux intérêts des « gros », capitalistes et profiteurs. Comme souvent pour les chants de lutte, La Chanson de Craonne s'appuie sur une mélodie connue, un chansonnette insipide mais populaire de 1911, Bonsoir m'amour. Un air du temps d'avant, du temps de la vie, détourné, doté de paroles pleines de

rage et de boue, renommée Chanson de Lorette pendant la guerre et sous-titrée Complainte de la passivité triste des combattants, ou aussi Sur le plateau de Lorette ou Les Sacrifiés. Par la suite, il a évoqué une bataille en Champagne, puis, en 1916, il a raconté Verdun. Comme l'atteste le passage : « C'est à Verdun, au fort de Vaux, qu'on a risqué sa peau ».

La chanson est publiée par La Gazette des Ardennes, fin juin 1917. Les soldats l'entonnent au front, sur les routes, dans les casernes, les

trains. Le plus souvent on la chante sous le manteau, en guettant si un officier ne pointe pas son nez. Certains biffins seront fusillés pour avoir été détenteurs des paroles de « la Craonne ». Une rumeur court : l'État-major refilerait une prime d'un million de francs-or et la démobilisation à la balance qui dénoncerait l'auteur. Impossible de toute façon. Cette chanson de mutin n'a pas un mais des centaines d'auteurs des multiples versions qui ont cours. On ne fusille pas une création collective. ●

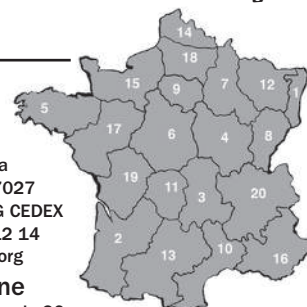
Là où tu vis  
la CNT lutte



Vous trouverez sur le site Internet [www.cnt-f.org](http://www.cnt-f.org) toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

### Bureau confédéral

5, place des charrons 57000 Metz  
06 52 17 93 54 mél : [cnt@cnt-f.org](mailto:cnt@cnt-f.org)



#### 1 Alsace

Union régionale CNT c/o Lucha y Fiesta  
BP 30017 67027 STRASBOURG CEDEX  
1 09 52 91 12 14  
[alsace@cnt-f.org](mailto:alsace@cnt-f.org)

#### 2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux  
06 95 52 69 71  
[ul33@cnt-f.org](mailto:ul33@cnt-f.org)  
Syndicats régionaux PTT Aquitaine, BP 80099, 33704 Mérygnac  
Culture Aquitaine 36, rue Sanche-de-pomiers, 33000 Bordeaux

#### 3 Auvergne

Union locale CNT  
Salle Poly, place Poly, 63100 Clermont-Ferrand

#### 4 Bourgogne

Syndicat intercorporatif CNT de Saône-et-Loire  
BP 3, 71290 Cuisery  
[interco71@cnt-f.org](mailto:interco71@cnt-f.org)  
06 01 22 17 94  
Syndicats CNT Nièvre  
BP 25, 58018 Nevers-Courlis  
Syndicats CNT Dijon BP 392, 21011 Dijon

#### 5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT  
BP 30423, 35004 Rennes CEDEX  
06 34 98 30 72  
[bretagne@cnt-f.org](mailto:bretagne@cnt-f.org)

#### 6 Centre

259, rue de Bourgogne, 45000 Orléans  
[interco.45@cnt-f.org](mailto:interco.45@cnt-f.org)

#### 7 Champagne-Ardennes

Syndicats CNT Marne BP 90009, 51201 Épernay CEDEX

#### 8 Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon CEDEX  
[cnt-doubs@cnt-f.org](mailto:cnt-doubs@cnt-f.org)  
Syndicat intercorporatif CNT Jura BP 98, 39140 Bletterans cedex

#### 9 Île-de-France

Union régionale CNT  
33, rue des Vignoles, 75020 Paris  
01 43 72 95 34  
[br.rp@cnt-f.org](mailto:br.rp@cnt-f.org)

#### 10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT  
BP 90256, 6 rue d'Arnal 30000 Nîmes  
[ur.lr@cnt-f.org](mailto:ur.lr@cnt-f.org)

#### 11 Limousin

Union locale Limousin 6, rue de Gorre, 87000 Limoges,  
[cnt87@cnt-f.org](mailto:cnt87@cnt-f.org)

#### 12 Lorraine

Union régionale CNT  
[ur.lorraine@cnt-f.org](mailto:ur.lorraine@cnt-f.org)  
UD CNT Moselle  
5, place des Charrons, 57000 Metz  
[ud57@cnt-f.org](mailto:ud57@cnt-f.org)

#### 13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT  
18, av. de la Gloire, 31 500 Toulouse  
Tél 09 52 58 35 90

#### 14 Nord Pas-de-Calais

**Picardie**  
Union régionale CNT 32, rue d'Arras, 59000 Lille  
03 20 56 96 10  
[ur59-62@cnt-f.org](mailto:ur59-62@cnt-f.org)

#### 15 Normandie

Syndicats CNT Calvados BP 02, 14460 Colombelles Syndicats CNT Seine-Marseille BP 411, 76057 Le Havre CEDEX Syndicat CNT Eure  
[interco27@cnt-f.org](mailto:interco27@cnt-f.org)

#### 16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000 bâbords 61, rue Consolat 13001 Marseille

#### 17 Pays la Loire

voir Bretagne

#### 18 Picardie

Voir avec Nord Pas-de-Calais

#### 19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT  
20, rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers  
05 49 88 34 08

#### 20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT  
44, rue Burdeau 69001 Lyon

## Passage en Nature



### Gravelle, Zisly et les anarchistes naturiens contre la civilisation industrielle,

François Jarrige,  
ed Le Passager clandestin,  
180 pages 8 euros

Ces anars-là voulaient se réconcilier avec l'État, mais juste par le retour à l'état naturel. Pour cette collection « Les précurseurs de la décroissance », ils sont des pionniers d'une écologie de la frugalité volontaire, même si le terme de décroissance n'a évidemment pas cours au tout débuts du XXe siècle. Leurs noms, Emile Gravelle, Henri Zisly, Honoré Bigot, Henri Beylie ont été oubliés.

Rêvant de se constituer en « colonies » rurales, îlots d'autogestion à la campagne, ces groupes d'anarchistes individualistes sont aussi des précurseurs du naturisme au sein d'un mouvement connu alors comme courant libertaire « naturianiste » voire « sauvagiste ». Plus qu'un simple retour à la terre, certains vouent une haine à la civilisation, au progrès, à la croissance urbaine, et veulent éviter tout impact, toute empreinte sur un état de nature un peu mythifié.

« Profondément désenchantés à l'égard de la modernité et de l'action collective », ils se défient des ravages de l'alcool sur la classe ouvrière. Ces anars végétariens adeptes de la tempérance boivent de l'eau, pratiquent

une hygiène corporelle et alimentaire. Ils ont fait sécession, prenant la tangente alternative, fuyant l'usine et la ville où le capitalisme triomphe, se détournant de la nourriture frelatée parce qu'artificielle et donc industrielle. Ils jouent la promotion de l'autonomie, l'entraide, la simplicité volontaire contre l'exacerbation des faux besoins. En ce sens ils voient juste. Leur expérience de l'utopie est cependant regardée avec dédain par le reste du mouvement libertaire. Un courant marginal, à l'époque, « repoussé comme une absurdité qui nuirait à la cause anarchiste » dit l'auteur. Ces anars dissidents, « en-dehors », vénérant les Amérindiens et la vie préhistorique, vue comme un âge d'or d'abondance, passent à la terre en dénonçant les manipulations chimiques et agricoles, le machinisme, le déboisement, le déboisement. Ils ont leur presse, Le Naturien, l'état naturel, La Nouvelle humanité, Le Flambeau, La Vie naturelle... qui n'ont souvent qu'une poignée de numéros. Puritains, certains vivent en ascètes, dans un grand dénuement volontaire voué à s'affranchir des logiques de production et de consommation. Ces apôtres oubliés n'avaient pas l'air de marrants. Des austères grandeur nature. ●

Nicolas, *Interco Nantes*

Des textes de ces groupes, de 1895 à 1937 : <http://archivesautonomies.org/spip.php?rubrique419>



## Yéménites, féminin pluriel



**Le monde d'Aïcha - Luttes et espoirs des femmes au Yémen,**  
Ugo Bertotti, Agnès Montarini,  
ed Futuropolis,  
144 pages, 20 euros.

**L**e Yémen pourrait s'appeler Yewomen si l'invisibilité des femmes n'y était soigneusement organisée par la société traditionnelle et l'implacable suprématie masculine. L'album s'ouvre par un regard cerné en meurtrière horizontale par le niqab. Se pencher à la fenêtre sans voiler son visage, au risque d'être vu d'un étranger à la famille, est vite une faute que le mari corrige à coups de gifles, au minimum, avec un avertissement : « Ne t'avise plus de porter le déshonneur dans cette maison ». Ce que subit Sabiha, négociée et mariée à 11 ans à son cousin, violée aussitôt et vite enceinte, à treize ans. « Elle appartient à cette maison comme les meubles, les tapis, les casseroles et tout le reste » souligne le commentaire de cette BD documentaire publiée en 2014. Au magistral dessin noir et blanc tout en contrastes tranchés, de l'Italien Ugo Bertotti, s'intègrent quelques photos d'Agnès Montarini qui ont inspiré ces portraits de femmes.

Sabiha est jeune, l'enfermement lui pèse. Elle vole quelques instants de rêverie et de fraîcheur au lever du jour, l'air sur la peau de son visage, à la fenêtre. Sans son niqab. Ce qui lui vaut une balle de kalashnikov, tirée dans le dos par son mari-cousin. La

guerre est permanente, au nom de l'« honneur » qui vire à l'horreur. Paralysée, répudiée, arrachée à ses trois enfants, elle subit la déchéance en retournant chez ses parents, avec les soins du bord. Six mois à un an d'espoir de vie selon l'infirmière

les zones rurales, forcément plus conservatrices, arc-boutées sur leurs coutumes ancestrales : la notion de l'honneur exonère les hommes de toute responsabilité et charge les femmes de toutes les fautes. La lutte pour arracher des droits, même vus



de l'hôpital qui ne peut pas la garder.

### ■ La loi de l'honneur

Les autres femmes dont cet album fait le récit par touches, n'ont pas toutes des destinées aussi horribles. Certaines s'affirment, gagnent leur indépendance, divorcent, choisissent leur conjoint, défendent leur indépendance, s'accommodent des voiles noirs pour jouer leur carte sans braver frontalement les traditions, déjouer la violence de ses interdits culturels et patriarcaux. Ville, campagne, mère et dernière génération, l'ensemble dresse un tableau plus nuancé que le premier récit ne l'instaure. C'est pourtant plus qu'une survivance, c'est bien le socle de l'oppression, plus prégnante, plus féroce, voire meurtrière dans

d'ici comme minimales, ne doit pas faire oublier d'où elle part.

### ■ Filles privées d'école

Le mariage précoce se légitime dans l'imaginaire patriarcal par une préservation de l'honneur de la famille, la fillette n'ayant pas eu « le temps de mal se conduire ». L'âge minimum du mariage est officiellement fixé à 15 ans, mais l'état civil est assez flou dans les campagnes, et le mariage est une aubaine économique pour les familles se débarrassant d'une bouche à nourrir. Faute d'avoir pu aller à l'école avant le mariage et ses servitudes domestiques, les trois quarts des jeunes filles sont donc analphabètes. Un bon moyen de maintenir leur soumission. ●

*Nicolas, Interco Nantes*



## Bien mérité de la fratrie

« Frères », une pièce de théâtre sur l'héritage d'un grand-père à la CNT espagnole.

Sur le front de l'Ebre, les combats font rage. Sur scène, ça se règle à coup de pichenettes dans un tas de sucre... Comme des mômes jouant dans un tas de sable. Le même sucre sert à montrer l'avancée des troupes franquistes, ou la neige qui tombe sur les Pyrénées. C'est la Retirada sur un coin de table. Sous les projecteurs du spectacle, les républicains espagnols en déroute font face à la férocité des gendarmes du gouvernement socialiste français. Les barbelés bricolés d'un fil de fer tordu sur scène dressent un camp bidouillé comme on improvise des jouets avec des bouts de ficelle. Même si ce sont des camps d'internement, Barcarès, Argelès, Rivesaltes, Vernet, Gurs et tant d'autres, où le front populaire a choisi de traiter les rescapés du Frente popular comme des bandits de petit chemin. La solidarité dissoute dans les camps.

Ce théâtre sensible qui s'attache aux objets dévoile tout un pan d'histoire commune, des années vingt à 1945, ravivant une mémoire familiale, subjective, imbriquée dans la grande histoire. Les cafetières deviennent

chairs d'assaut, le filtre à café devient mégaphone, les morceaux de sucre tombent comme des combattants. Le paysage est là, champ de bataille, haciendas, frontière de l'exil. Les Pyrénées se montent en quelques mouvements de main, à même la table à manger. Le bric-à-brac de la cuisine est appelé à la rescousse pour porter ce récit de la petite saga du grand-père anarchiste. Ce ne sont que des artifices mais on a en tête la célèbre photo de Capa du combattant fauché en haut de la colline. Les jolies trouvailles de mise en scène de ce théâtre d'objets ont une certaine fraîcheur. Ce n'est pas du théâtre historique, ni même militant. C'est un remue-ménage. Sucre brun, sucre blanc. C'est une histoire où on s'envoie du sucre à la figure, où on s'invective. Les deux comédiens manipulateurs de ces objets détournés jouent les frères et sœur, Angel, Antonio et Dolores partis de leur village jusqu'à la Barcelone révolutionnaire ; ils sont aussi la voix du voisin, fils de famille, passé dans les rangs des franquistes.

Ils sont même les gendarmes français et leurs ordres barbelés.

Tout est politique. La famille, l'hé-

ritage, la mémoire... La pièce s'ouvre sur l'inventaire de cartons laissés par le grand-père. L'occasion de redérouler en une heure l'histoire familiale en Espagne, de la jeunesse à la campagne à l'engagement dans la guerre civile et la révolution, au sein de la CNT. Sur scène, les deux petits-fils cherchent les traces de ce passé à travers des bribes de lettres et les quelques souvenirs étalés sur la table de formica. Apparaissent même des doutes, timides, incertains, sur la légende du grand-père, un héros trop entier, rêvé peut-être. C'est l'histoire qu'on leur a racontée. Une histoire qui ne doit pas se perdre. C'est ici l'histoire vraie du grand-père d'un des deux comédiens de la pièce. Mais c'est aussi l'histoire de l'utopie et l'engagement d'une génération qui compte pour ses descendants et pour tout le monde. ●

*Nicolas, interco Nantes*

« Frères », par la compagnie nantaise Les Maladroits. Dates de représentations à venir, automne 2016, année 2017) sur le site [www.lesmaladroits.com/](http://www.lesmaladroits.com/)

Extraits : [www.youtube.com/watch?v=sLaYp9hVp9M](https://www.youtube.com/watch?v=sLaYp9hVp9M)

### LA CNT C'EST QUOI ?

**UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

ÉLECTIONS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES

ET POUR LES SALARIÉ-E-S DES PARTICULIERS

**DU 28 NOVEMBRE AU  
12 DECEMBRE 2016**



**VOTEZ CNT**



**POUR UN SYNDICALISME DE LUTTE !**

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL ✦ [CNT-F.ORG/TPE](http://CNT-F.ORG/TPE)

## ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE



Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de  30 € (soutien),  22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM ..... PRÉNOM..... ADRESSE.....

PROFESSION..... MAIL.....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à *Combat syndicaliste c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris.*

**ABONNEMENT  
GRATUIT**



Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine.  
Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.